

2^{ème} SÉANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 27 NOVEMBRE 2006

Ordre du jour de la séance :

1. Projet de loi n°157/06 portant ratification du protocole d'accord du Centre Régional de gestion des catastrophes des pays du Golden Spear ;
2. Projet de loi n°158/06 portant règlement définitif du budget de l'Etat de l'exercice 2005 ;
3. Projet de loi n°159/06 portant ratification de l'Accord sur les cautions de garantie pour le trafic de transit ;
4. Projet de loi n°160/06 portant ratification de la Convention créant la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;
5. Projet de loi n°161/06 portant ratification d'un Accord de financement entre la République de Djibouti et la Banque Islamique de Développement (BID) ;
6. Projet de loi n°162/06 portant ratification d'un Accord de concession entre la République de Djibouti, la Société d'Economie mixte « Doraleh Container Terminal et la Société Dubaï International (Djibouti) FZE ».



**FICHE DE PRESENCE DE LA 2^{EME} SEANCE DU LUNDI 27
NOVEMBRE 2006**

<i>NOMS</i>	<i>PRESENT (E)</i>	<i>ABSENT (E)</i>	<i>RETARD (Heure d'arrivée)</i>
MM. ABCHIR HASSAN ATTEYEH	P		
ABDALLAH DABALEH DERKALEH	P		
ABDI IBRAHIM MOHAMED	P		
ABDI KHAIREH BOUH	P		
ABDILLAHI BILAL KIDAR	P		
ABDILLAHI EGUEH OFLEH	P		
ABDI MAHAMOUD IBRAHIM	P		
ABDO HASSAN MOHAMED		A	
ABDOULWAHAB BARKAT GOURAD	P		
ABDOURAHMAN DJAMA GUELLEH	P		
ABDOURAHMAN HASSAN RAYALEH		Excusé	
ADEN ROBLEH AWALEH		Excusé	
AHMED ABDILLAHI MOUHOUED		A	
AHMED BOULALEH BARREH	P		



AHMED DJAMA GUEDE	P		
AHMED MOHAMED HASSAN	P		
Mme AÏCHA MOHAMED ROBLEH	P		
MM. ALI ABDI FARAH	P		
ALI DINI ABDOULKADER	P		
ALI IBRAHIM ALI		A	
ALI MOHAMED DAOUD	P		
ALI MOUSSA HAMADOU	P		
ANTOINE MICHEL BARTHELEMY	P		
DILEÏTA MOHAMED DILEÏTA	P		
DINI ABDALLAH BILLILIS	P		
DJAMA AOULED CHIRDON	P		
ELMI AFASSE DIRIEH	P		
ELMI OBSIEH WAÏS	P		
FAHMI AHMED AL-HAG		Excusé	
Mmes HASNA HASSAN ALI	P		
HASNA MOHAMED DATO	P		
MM. HASSAN FARAH MIGUIL	P		



HASSAN ISMAËL OUBECHÉ	P		
Mme HAWA AHMED YOUSSEUF	P		
MM. HELAF ALOÏTA DOUROUY	P		
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH	P		
IBRAHIM ABDILLAH I KAOURAH	P		
IBRAHIM IDRIS DJIBRIL	P		
IDRIS ARNAOUD ALI	P		
Mme ISMAHAN ABDI DOUKSIEH	P		
Mlle KADIDJA MOHAMED ALI	P		
Mme MARIAM IBRAHIM FARAH	P		
MM. MOHAMED ABDOULKADER MED		Excusé	
MOHAMED ADOYTA YOUSSEUF	P		
MOHAMED AHMED YOUSSEUF		A	
MOHAMED ALI MOHAMED	P		
MOHAMED BARKAT ABDILLAH I		A	
MOHAMED BARKAD SIRADJ	P		
MOHAMED DILEÏTA MOHAMED		A	
MOHAMED DINI FARAH	P		



MOHAMED KAMIL MOHAMED	P		
MOUMIN BAHDON FARAH	P		
MOUSSA BARAGOÏTA DAOUD	P		
OMAR ABDI SAÏD		Excusé	
OMAR ADEN SAÏD	P		
OMAR ALI WAÏS	P		
OTBAN GOÏTA MOUSSA	P		
OUGOUREH KIFLEH AHMED		Excusé	
SAÏD IBRAHIM BADOUL		Excusé	
SOULEIMAN MIYIR ALI	P		
YOUSOUF DIDEH DOUALEH	P		
YOUSOUF MOUSSA DAWALEH		A	
YOUSOUF MOUTOUNA ABAKARI	P		



FICHE DE PRESENCE DES MINISTRES NON DEPUTES

2^{ème} séance publique du lundi 27 novembre 2006

<u>NOMS</u>	<u>TITRE</u>	<u>PRESENT (E)</u>	<u>ABSENT (E)</u>	<u>RETARD</u> (Heure d'arrivée)
1. M. HOUMED MOHAMED DINI	Ministre de l'Emploi et de la Solidarité nationale	P		
2. M. ABDI IBRAHIM ABSIEH	Ministre de l'Education nationale		A	
3. M. ABDALLAH ABDILLAHI MIGUIL	Ministre de la Santé	P		
4. M. ALI FARAH A SSOWEH	Ministre des Finances		A	
5. M. MAHAMOUD ALI YOUSOUF	Ministre des Affaires étrangères	P		
6. M. YACIN ELMI BOUH	Ministre de l'Intérieur	P		
7. M. ISMAËL IBRAHIM HOUMED	Ministre de l'Equipeement et des Transports	P		
8. M. ABDOULKADER KAMIL MOHAMED	Ministre de l'Agriculture	P		
9. M. RIFKI ABDOULKADER BAMAKRAMA	Ministre du Commerce		A	
10. M. OSMAN AHMED MOUSSA	Ministre des Affaires Présidentielles		Excusé	
11. Cheikh MOGUEH DIRIR SAMATAR	Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice, Chargé des Biens Wakfs		A	



La séance a débuté à 10 h 10 mn.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Avant d'entamer les travaux de cette séance, je tenais à rendre hommage à l'ancien Président de la République Al Haj Hassan Gouled Aptidon qui nous a quitté la semaine dernière. Sa disparition nous attriste tous et constitue une perte pour notre pays. Puisse Dieu lui accorder sa miséricorde et l'accueillir dans son paradis éternel *Ina Lillahi Wa Inaileyhi Rajiouna.*

Je vous demande de vous lever et de réciter la Fatiha pour sa mémoire.

Le Président de l'Assemblée nationale se lève, suivi de toute l'assistance le temps de la lecture de la sourate Al Fatiha.

Après la récitation de la Fatiha, le Président a remercié l'audience et l'a invité de s'asseoir. Puis, il poursuit son intervention.

Nous avons également la visite d'une délégation du Parlement du Gouvernement de transition de la République de la Somalie conduite par son Président. Je vous demande donc de l'applaudir et l'accueillir.
Applaudissements.

Le Président de l'Assemblée nationale s'adresse à son homologue somalien en langue somali et tient les propos suivants :

Monsieur le Président, vous pouvez rester avec nous si vous le souhaitez. Mais, je vous rappelle que nous travaillons en langue française. Si vous ne pouvez pas suivre nos travaux, vous pourrez disposer à tout moment. Je vous remercie.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les députés,
Chers collègues,

Nous allons commencer à examiner les 6 projets de lois inscrits à l'ordre du jour de cette séance. Ces projets sont mentionnés dans le document récapitulatif qui vient de vous être distribué. Pour ceux qui ne les ont pas reçus, je les rappelle. Il s'agit du :

1. Projet de loi n°157/06 portant ratification du protocole **d'accord du Centre Régional** de gestion des catastrophes des pays du Gol den Spear ;
2. Projet de loi n°158/06 portant règlement définitif du budget **de l'Etat de l'exercice 2005** ;
3. Projet de loi n°159/06 portant **ratification de l'Accord sur les** cautions de garantie pour le trafic de transit ;
4. Projet de loi n°160/06 portant ratification de la Convention créant la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;
5. Projet de loi n°161/06 portant **ratification d'un Accord de** financement entre la République de Djibouti et la Banque Islamique de Développement (BID) ;
6. Projet de loi n°162/06 portant **ratification d'un Accord** concession entre République de Djibouti,



Société d'Economie mixte
 « Doraleh Container Terminal
 et la Société Dubaï
 International Djibouti (FZE) ».

Monsieur le Premier Ministre, après délibération sur ces projets de lois, nous tiendrons une réunion de conférence des présidents pour soumettre le seul projet en instance à la commission concernée, en l'occurrence le projet de loi relatif à la loi de finances rectificative 2006. Nous n'avons pas d'autres projets pour l'instant. Ceci dit, nous allons commencer nos travaux sans perdre de temps parce que nous sommes en retard. Il est 10 heures passé alors que la séance devait débiter à 9 heures. Je rappelle encore une fois aux députés de faire preuve de ponctualité.

Nous commençons par l'examen du 1^{er} projet de loi portant ratification du protocole d'accord du centre régional de gestion des catastrophes des pays du Golden Spear. La parole est au rapporteur général de la commission des affaires étrangères.

M. Houssein Omar Kawalleh,
 Secrétaire rapporteur de la
 Commission des Affaires étrangères :
 donne lecture du rapport n°16 (voir en
 annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
 l'Assemblée nationale

Monsieur Omar Elmi Waïss a été désigné comme le rapporteur pour ce projet et c'est lui qui l'a signé. Il devrait donc le présenter lui-même n'est ce pas monsieur Kawalleh ? Je ne sais si les explications qui nous ont été données sont suffisantes. Avez-vous compris de quoi il s'agit ? C'est

l'occasion mesdames et messieurs les députés de poser vos questions.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

.....

Le rapporteur n'a même pas eu l'idée d'expliquer dans son rapport ce que signifiait les pays du Golden Spear. Je crois que c'était la moindre des choses. Mesdames et messieurs les députés veuillez poser vos questions au ministre qui a initié ce projet pour plus d'éclaircissement.

Le député Youssouf Dideh demande la parole.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
 l'Assemblée nationale

Monsieur Dideh, je crois que vous n'avez pas de question à poser et que vous voulez seulement nous perturber ! Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Messieurs les députés, je sais que vous n'avez pas travaillé pendant le mois de ramadan. Au mois de novembre les ministres étaient occupés par les préparatifs et la tenue du Sommet du COMESA, mais ce n'est pas une excuse qui vous exonérera vos obligations. Oui, monsieur Abdi Ibrahim, vous avez la parole.

M. Abdi Ibrahim Mohamed

Merci, monsieur le Président. Cette initiative est louable mais ce qui m'inquiète, ce sont les frais de fonctionnement du centre qui seront à la charge des Etats membres comme il est mentionné dans le rapport. J'ose espérer que ces derniers seront proportionnels à la superficie et à la population de chaque pays. Djibouti est un petit pays et je crois qu'il est judicieux de prévoir à cette occasion une contribution qui prenne



considération ces paramètres. Merci.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Abdi Ibrahim.
Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Oui, monsieur Kaourah.

M. Ibrahim Abdillahi Kaourah

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Merci, monsieur le Président.
Je voudrai saluer la délégation parlementaire somalienne qui nous a honoré de sa présence. Le projet est important pour les pays de la région à plus d'un titre, ne serait-ce que pour prévenir ou gérer des catastrophes comme celle qui a touché la Somalie. La crue du fleuve Jubba a entraîné des inondations qui se sont abattues sur la capitale et la ville de Johar. Le bétail a été décimé et les récoltes ont été dévastées. Les inondations ont fait de nombreuses victimes et de sans abris. En écoutant la BBC, j'ai su que des forums avaient été organisés et qu'il avait été mis l'accent sur l'absence d'un système de prévision des catastrophes. Cela vaut également pour Djibouti où la crue de l'oued d'Ambouli est un problème récurrent. Je suggère qu'un service de météorologie soit créé pour travailler en collaboration avec ce centre régional. Je parle en connaissance de cause, j'ai été contrôleur aérien pendant 15 ans et notre pays ne maîtrise pas cette science jusqu'à présent comme la somalie voisine qui ne dispose pas non plus de service météorologique.

Il y a un autre centre appelé IGPAC qui est un autre centre de prévision climatologique Kenyan. Ce centre est méconnu du public et il faudra que le Gouvernement djiboutien s'attèle d'abord à créer les mécanismes nécessaires à son bon fonctionnement, entre autres, le service national de la météorologie. Je sais que dernièrement, des experts de l'organisation mondiale de la météorologie (OMM) sont venus à Djibouti et ils ont même envoyé la loi qui devait être adoptée en mois de juin. Le ministre des transports ne me contredira pas et depuis, on ne sait pas où le blocage a pu survenir. Un service aussi vital pour le pays mérite toute notre attention. Nous demandons donc au Premier ministre et au Président de la République que le projet soit transmis à l'Assemblée nationale afin de travailler de concert avec le centre qui naîtra de la ratification du projet de loi que nous examinons aujourd'hui. Je pense que nous aurions dû tirer profit du financement que nous avait proposé l'O.M.M à hauteur d'un million de dollars et l'appui technique comme la formation d'ingénieurs et la mise à disposition d'un matériel informatique et roulant. C'est bien dommage car la loi avait été transmise au Gouvernement mais ce dernier n'avait pas su saisir cette opportunité.

Pour ma part je félicite le Gouvernement pour cette initiative et nous demandons au même titre que l'IGPAC que des chercheurs et des cadres djiboutiens puissent aller à Nairobi et s'y former. Je profite de la présence du Président de l'Assemblée de la Somalie pour suggérer à la République de Djibouti se charge de la prévention des catastrophes et des prévisions météorologiques dans



pays dans la mesure où le Kenya s'occupe de la navigation aérienne. Je pense que ce serait une idée envisageable. Merci de votre attention.
Applaudissements

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci monsieur Kaourah.
Je me permets de vous rappeler que la météorologie n'est pas une science exacte.
Messieurs les députés avez-vous d'autres questions ? Profitez de la présence des ministres pour avoir plus d'éclaircissements. Personne d'autre ne veut prendre la parole ? Oui, monsieur Moussa Baragoïta.

M. Moussa Baragoïta Daoud,
Président de la Commission des Affaires étrangères

Merci monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et messieurs les Ministre,
Mesdames et messieurs les députés,

Je voudrai définir l'expression de Golden Spear qui signifie l'ensemble des pays signataires de ce protocole à savoir, le Burundi, la République Démocratique du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Rwanda, les Seychelles, la Tanzanie et l'Ouganda. Voilà ce que cela veut dire. *Applaudissements.*

Le Président de l'Assemblée nationale prend ensuite la parole.

C'est bien, monsieur Moussa Baragoïta, mais, il fallait le mentionner dans le rapport.

L'intervenant reprend ses propos.

Je terminerai mon intervention en ajoutant ces précisions. Monsieur le Président, le protocole d'accord du centre régional de prévention des catastrophes des pays du Golden Spear a été signé le 15 août 2005 à Nairobi. Il doit également mettre en place des opérations de secours sur le plan national capables de répondre de manière efficace aux calamités ainsi que la mise en œuvre du plan d'urgence pour les catastrophes.

Chers collègues, il va s'en dire que la mise en place de ce centre est d'une importance capitale et même vitale pour notre pays. Chez nous, comme ailleurs les catastrophes sont devenues fréquentes et notre planète est sous la menace d'intempéries graves et imprévisibles qui résultent de changements climatiques. Les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme comme la sécheresse, les séismes, les inondations, les raz-de-marée sont devenues quotidiennes. Dans le monde, il ne se passe pas une semaine sans que les informations nous ramènent à la réalité de ce terrible constat. Les organisations internationales comme l'ONU et les associations pour la défense de l'environnement tirent la sonnette d'alarme.

Il est grand temps pour notre pays à l'instar des autres pays du monde, de se prémunir contre les éventuels catastrophes. C'est dans cette perspective que la ratification de ce projet constitue un moyen sûr pour mettre Djibouti à l'abri des aléas. Merci et passez au vote monsieur le Président.



M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Baragoïta.
Je crois que vous ne vous débarrassez pas de cette habitude qui consiste à dire que le projet soit rapidement mis aux voix.

Il faut laisser le temps à vos collègues de s'exprimer pour comprendre le projet en question. Oui monsieur Antoine vous avez la parole.

M. Antoine Michel Barthélemy

Monsieur le Président.
Monsieur le Premier ministre,
Chers collègues.
Dans le rapport, il est fait mention que les frais de fonctionnement du centre régional seraient assurés par les Etats-Unis durant les trois premières années. A combien s'élèveront ces frais une fois ce délai expiré ? Et puis d'ailleurs, pourquoi la capitale kenyane a été choisie comme siège de ce centre ? Puisque tous les organismes à vocation régionale sont concentrés sur Nairobi et je ne vous apprend rien en vous disant que cela a des retombées bénéfiques pour le pays hôte. Merci.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Antoine.
Je suis de votre avis car il faudrait inciter les organismes internationaux à venir s'installer dans notre pays. Y a-t-il encore d'autres questions ? Non ! Je passe donc la parole au ministre des Transports.

Le Président de l'Assemblée nationale est interrompu par le Premier ministre qui lui suggère de donner tout d'abord

la parole au ministre de l'Intérieur qui a initié ce projet. Il ajoute que le ministre des transports répondra à ce que qui a trait au service de météorologie dans notre pays.

M. Yacin Elmi Bouh, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Il me semble que les honorables députés qui se sont succédés à cette tribune ont plus formulé des souhaits que poser des questions. Le sujet a très bien été examiné par la Commission et le rapport est très explicite. Les américains prendront en charge les frais afférents à ce centre pendant les trois premières années. Par la suite, ce seront les Etats membres des pays du Golden Spear qui prendront le relais. Cela se fera bien sûr en fonction de la taille du pays, de ses ressources économiques, de sa population, etc. Ce sont là des détails sur lesquels il n'est pas nécessaire d'y revenir dessus dans la mesure où il s'agit d'un centre régional. J'en déduis que la contribution qui nous sera demandée ne sera pas trop importante.

Quant à la question relative à la Somalie, elle ne fait pas partie des pays du Golden Spear, mais cela ne veut pas dire qu'elle ne pourra pas bénéficier des activités de ce centre. Comme l'a souligné le député Mohamed, nous ferons en sorte qu'elle puisse bénéficier au même titre que les autres, des avancées dans ce domaine et nous appuierons bien entendu toute requête venant de sa part. Aussi, faut-il qu'elle en exprime le souhait. Sur l'aspect météorologique, ce sera reçu l'appui de l'organisation mondiale de la météorologie à la demande



centre. Des matériels ont été fournis et beaucoup d'efforts ont été déployés.

Concernant les détails, je laisse le soin au ministre de l'Équipement et des Transports de vous les communiquer. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le Ministre.

Je regrette néanmoins que vous ne nous ayez rien appris quant à notre contribution pour les frais de fonctionnement de ce centre. Ceci dit, je donne la parole au ministre de l'Équipement et des Transports.

M. Ismaïl Ibrahim Houmed,
Ministre de l'Équipement et des Transports

Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Premier ministre,

Honorables députés,

Je prends la parole pour répondre uniquement sur un seul aspect de la question qui a été soulevée par monsieur Kaourah au sujet de la météorologie. Comme c'est un service qui dépend de mon département, j'ai voulu vous apporter l'éclaircissement suivant. La météorologie comprend deux aspects : la dimension navigation et la dimension climatologique. Lorsqu'on parle de prévision de catastrophe, on pense plus à l'aspect prévision météorologique, mais les catastrophes peuvent être aussi d'ordre sismologique comme le Tsunami de l'année dernière. Cela n'est pas du à un dérèglement climatique. Je dis cela car le député Kaourah avait proposé de rénover le service de météorologie avant de créer ce centre. Ce projet a une vocation régionale et a une portée plus large car il touche de

nombreux domaines. La prévision des catastrophes est un thème sur lequel les gens sont devenus sensibles suite aux conséquences dévastatrices du tsunami. Si je ne me trompe pas, Golden Spear signifie « vigilance d'or » en anglais. Pour ce qui est de la dimension climatologique de la météorologie, on est en contact très étroit avec l'Organisation mondiale de la météorologie dont j'ai reçu le Président pour procéder à des études afin de reconstituer d'une part le matériel de mesure de la pluviomètre et d'autre part, la dotation en équipement de navigation. Dans ce domaine, nous recherchons un consultant pour venir ici faire des évaluations et établir un rapport complet afin que l'on puisse financer ce projet, organiser ce service et lui donner les moyens nécessaires à son bon fonctionnement. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le ministre. Il me semble que vous êtes suffisamment informés de ce projet. Je le mets donc aux voix :

Qui est pour ? Merci

Qui est contre ? Personne

Abstention ?

Le projet est adopté.

Applaudissements.

Nous allons passer au projet relatif à la loi de règlement définitif du budget de l'Etat de l'exercice 2005. J'appelle donc à la tribune le rapporteur de la Commission des Finances.



M. Abdi Mahamoud Ibrahim,
Rapporteur Général par intérim de la
Commission des Finances : Monsieur le
Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Chers collègues : donne lecture du
rapport n°12 (voir en annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le rapporteur.
Messieurs les députés, avez-vous des
questions ?

*Le Président de la Commission des
Finances, monsieur Ahmed Djama
Guedi demande la parole.*

Je regrette monsieur Ahmed. Je laisse
la parole aux députés qui souhaitent
intervenir. Vous interviendrez après.

*Monsieur Ahmed réitère sa demande
mais son intervention reste inaudible
étant donné qu'il parle sans
microphone. Le Président de
l'Assemblée nationale l'interrompt :*

Il fallait mettre vos commentaires dans
le rapport...

Confusion générale...

C'est moi qui préside cette séance et
donne la parole. Oui, monsieur
Kaourah, vous pouvez intervenir.

M. Ibrahim Abdillahi Kaourah

Merci, monsieur le Président.
Je voudrais demander avant l'adoption
de ce projet à ce que le rapport de la
Cour des Comptes qui devrait nous
aider durant l'examen de ce projet en
Commission soit fourni. Je rappelle que
vous étiez l'auteur lors de

l'amendement de l'article 6 qui
prévoyait à ce que ce rapport ne soit
pas amené au même titre que la loi de
règlement définitif du budget de l'Etat.
Nous avons adopté cet article et nous
n'avons pas aujourd'hui ce rapport qui
devait nous aider à statuer sur les
comptes définitifs 2005. Ceci est une
violation de la loi et le Parlement en
est garant. Cette question engage le
bureau de l'Assemblée nationale, les
membres de la Commission des
Finances tout comme les membres du
Gouvernement qui ont omis de le
présenter. *Applaudissements.*

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Monsieur Kaourah, je vous informe que
les documents de réalisation des
budgets 2004 et 2005 ont été établis
en même temps. Un document de 240
pages m'a été remis. J'ai estimé que
vous n'auriez pas eu le temps
nécessaire pour le lire et l'examiner.

*Le Président de l'Assemblée nationale
est hué par les députés qui
manifestent leur désaccord.*

Ce ne sont pas des accusations
fortuites que je vous adresse mais je
sais parfaitement que les députés ne
lisent pas les documents qui leur sont
remis. Cela fait près de 10 ans que je
suis amené à faire ce constat. Le
document est volumineux et de toute
façon vous n'auriez pas le temps de
faire un travail sérieux dans les délais
qui vous étaient impartis. Mais je l'ai
fait à votre place car il me l'a été
présenté officiellement.

Messieurs, contrairement à vos
allégations, ce rapport me l'a été
à temps. Oui, monsieur Antoine.



M. Antoine Michel Barthélemy

Merci, monsieur le Président. Je voulais dire que nous ne remettons pas en cause votre bonne foi mais je vous demande donc comme vous l'avez lu, de nous le résumer ... *Rires suivis d'applaudissements.*

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Très bonne proposition ... Je disais que j'avais lu le rapport pour vous. D'ores et déjà, je puis confirmer que les deux parties, c'est-à-dire le ministère des Finances et la Chambre des Comptes ont confronté leurs points de vue, leurs analyses et leurs données respectives. Des contradictions ont été rapportées de part et d'autre et ce document est complet. En conclusion, des critiques ont été adressées au ministère des Finances quant au recouvrement des recettes. Car le plus souvent, une grande partie de ces dernières ne sont pas recouvrées. Le rapport concerne également les exercices 2004 et 2005 c'est-à-dire même à l'époque de l'ancien ministre, monsieur Yacin Elmi Bouh ... *Rires*

Le ministre de l'Energie et des Ressources hydrauliques, monsieur Mohamed Ali Mohamed interrompt le Président mais son intervention est à peine audible.

Le Président reprend ses propos :

Je regrette Monsieur Mohamed, je n'ai pas fait de deux poids, deux mesures. Ne dites pas n'importe quoi monsieur le ministre.

Après un moment de silence.

Oui, monsieur Ali Moussa, vous avez la parole.

M. Ali Moussa Hamadou

Merci, monsieur le Président.

Ma question s'adresse au Gouvernement, plus précisément au Premier ministre en raison de l'absence du ministre des Finances. Chaque année, nous adoptons le budget. L'enveloppe budgétaire allouée aux différents départements ministériels n'est pas absorbée. Ce reliquat n'est comptabilisé nulle part et n'est pas versé au trésor. Voilà ma question, monsieur le Président.

Le Premier ministre l'interrompt en lui rétorquant qu'il s'agit d'une affaire interne.

Je suis désolé monsieur le Premier ministre. Ce n'est pas une affaire interne. Il y a un dysfonctionnement et il est de notre devoir de parlementaire de le soulever. Ceci est un constat et aucun département ni aucun établissement n'absorbent leur budget surtout ceux qui reçoivent des subventions comme la RTD ou l'Imprimerie nationale. Je demande donc que l'expédient qui n'est pas utilisé soit reversé au trésor public. Pour finir, vous avez dit vous-même monsieur le Président que ce n'était pas la peine de distribuer le rapport de la Cour des Comptes aux députés sous prétexte qu'ils ne le lisaient pas. Je trouve que votre réflexion est déplacée et nous demandons à l'avenir qu'un exemplaire de ce rapport soit remis à chaque député. Merci de votre attention.



M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Ali Moussa, je vous précise que c'est pour des raisons d'ordre technique que ce rapport n'a pas pu vous être remis. C'est un document volumineux de 240 pages et puis de toute façon, vous pourrez le consulter dans le journal officiel dès qu'il y sera publié.

Le député Kaourah demande la parole

Non, monsieur Kaourah, vous êtes intervenu à deux reprises. Laissez vos collègues prendre la parole.

Pour revenir à l'intervention du député Ali Moussa, je crois qu'il a voulu dire que les différents départements ministériels n'arrivaient pas à obtenir la totalité du montant qui leur était allouée, n'est-ce pas monsieur Ali ?

Le député Ali Moussa Hamadou fait un signe de la main pour signifier son affirmation.

Il fait référence aux difficultés auxquelles nous étions confrontées et le fait qu'on cherchait avant tout à payer les émoluments des employés. C'est le cas de l'Assemblée nationale qui n'a pas pu honorer ses créances auprès de ses fournisseurs et de nombreux chèques sont en souffrance au trésor.

Le Premier ministre interrompt le Président de l'Assemblée nationale et lui rappelle que le député Ali Moussa n'était pas habilité à soulever cette question et que cela relevait des attributions exclusives de l'exécutif, notamment le Conseil des ministres.

Ce n'est qu'une observation qu'il a faite, monsieur le Premier ministre.

Ceci dit, je passe la parole à monsieur Dini Abdallah Bililis.

M. Dini Abdallah Bililis

Merci, monsieur le Président.

Je trouve que les interrogations des députés qui s'insurgent du fait que le rapport de la Cour des Comptes ne soit pas joint avec le présent projet soumis à notre approbation sont légitimes. Je partage l'avis de monsieur Ali Moussa au sujet de la non distribution de ce rapport aux députés. Lorsque vous dites que nous n'avons pas la capacité de le lire, je trouve que cela s'accommode mal avec la solennité de cette séance publique.

Que vous ayez dit cette affirmation lors d'une rencontre informelle ou après que nous vous l'avoir distribué aurait été acceptable à la rigueur. Vous avez vous-même insisté pour que les comptes définitifs d'un exercice soient accompagnés du rapport de la Cour des Comptes. Vous avez évoqué tout à l'heure des contradictions entre les analyses de la Cour des Comptes et les lois de finances rectificatives des exercices 2004 et 2005.

J'aborderai donc dans le même sens que le député Antoine et je vous demanderai de nous faire une brève synthèse de ce qui vous a paru essentiel à retenir. Ce budget comporte plusieurs volets et nous devons bien le comprendre afin de passer aux autres projets à l'ordre du jour. Merci de votre attention.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Dini Abdallah Bililis, j'ai répondu à cette question et ce pas la peine de prendre la parole répéter ce que le préc



intervenant venait de dire. J'ai déjà expliqué les raisons pour lesquelles ce document n'a pas pu vous être remis et je vous ai également dit qu'il serait publié dans le journal officiel. Vous savez que les réalisations du budget font l'objet d'un examen de la Cour des Comptes laquelle adresse un rapport final au Président de la République et au Président de l'Assemblée nationale. Nous ne sommes pas en mesure de vous le distribuer et si vous tenez tant à le consulter, venez me voir et je le mettrai à votre disposition.

Applaudissements

Bien, ce sujet est définitivement clos. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? Oui, monsieur Mohamed Aoyta.

M. Mohamed Aoyta Youssouf

Merci, monsieur le Président. Je crois qu'il serait plausible de faire un résumé de ce rapport s'il est volumineux. Ce document vous a été transmis par la Cour des Comptes. Les députés souhaitent en prendre connaissance. Vous devez mettre à leur disposition une synthèse de quelques pages au moins.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Je ne vais pas passer la matinée à me répéter en répondant à des questions qui ont été posées et auxquelles j'ai déjà répondu. Je ne vois pas comment on pourrait résumer un document de 240 pages, mais je vous ai dit et je le répète pour la dernière fois qu'il sera publié dans le journal officiel qui vous sera distribué.

Une confusion générale s'installe dans la salle. Le Président intervient pour rétablir l'ordre.

Du calme, s'il vous plaît et pas de dialogue, je vous en prie. Une fois publié dans le journal officiel, vous aurez tout le loisir de le lire, d'accord ?

Après quelques instants, le Président de l'Assemblée nationale poursuit ses propos :

Je crois que cette fois, cette discussion est terminée. Oui, monsieur Ahmed Djama, vous avez la parole si vous voulez ajouter quelque chose.

M. Ahmed Diama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, si vous m'aviez donné la parole dès le début, il n'aurait pas eu tout ce problème. *Applaudissements.*

Je précise toutefois ...

L'intervenant est interrompu par le Président de l'Assemblée nationale.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président. Je vous demande toute votre attention. Je donne la parole aux députés suivant une norme qui donne un sens au débat. J'ai sciemment retardé votre intervention car je voulais que vos collègues puissent s'exprimer et poser leurs questions. Je vous aurai donné bien volontiers la parole afin que vous puissiez éventuellement compléter leurs interventions en votre qualité de Président de commission. D'accord



Faut-il vous donner la parole quand vous la souhaitez ?

Le député Ahmed Djama reprend la parole.

M. Ahmed Diama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

Il est vrai que c'est vous qui la donnez et qui la retirez mais à la seule condition que l'orateur sorte du sujet.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Eh bien, je vous fais remarquer que vous faites hors sujet maintenant.

M. Ahmed Diama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

Je ne suis pas sorti du sujet.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Vous sortez du sujet quand vous décidez du moment de votre intervention.

M. Ahmed Diama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

Mais laissez-moi parler ! Vous m'avez donné la parole, je vous apporte des précisions. Je vous ai reconnu le droit de distribuer la parole.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Le droit oui mais pas le moment.

M. Ahmed Diama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ!

Je vais toutefois signaler à mes collègues ce qui suit. Si je commence par la question qui est à l'ordre du jour, à savoir le rapport de la Cour des Comptes, la Commission de l'Economie et des Finances n'a pas failli à sa mission. Nous avons clairement demandé au ministre des Finances qui n'est pas présent aujourd'hui et dont j'ignore la raison de son absence de nous soumettre ce document. Mais le ministre, conformément à la loi n°107/AN/00/4^{ème} L et après avoir remis l'article amendé à sa place pour que la loi ne soit pas vidée de sa substance, nous a donné une version différente de la votre. Il nous avait dit que le rapport n'était pas disponible pour la simple raison que ses services étaient en train de faire une contre expertise. Il ne nous a pas informé qu'un exemplaire était en votre possession. Ceci étant dit, j'apporterai les précisions sur le budget. Mais auparavant, je voudrai exprimer tout ma sympathie et mes condoléances les plus attristées à la famille du défunt, le Père de la nation et le premier Président de la République, feu Hassan Gouled Aptidon. Que Dieu lui accorde sa miséricorde. *Amin.*

Pour revenir à l'examen des comptes définitif de l'Etat de l'exercice 2005, je vous demande de vous référer au tableau à la page 49 du document que vous avez. Pourquoi seulement ces 3 pages 49, 50 et 51 ? Parce que tout simplement, elles font ressorti comparaisons concrètes entre prévisions budgétaires et



réalisations effectives, d'où des écarts positifs ou négatifs. A titre d'exemple à la page 49 vous avez les détails des recettes. Les recouvrements effectués s'élèvent à la somme de 49.346.918.434 FD.

Vous avez une colonne qui précise la nature des recettes, vous avez les précisions budgétaires, vous avez les recouvrements effectués ainsi que les écarts constatés. En ce qui concerne les recettes fiscales, c'est-à-dire les impôts directs et indirects, la tendance s'est poursuivie, néanmoins il y a quelques augmentations de l'ordre de 108 millions, 431 millions, de 246 millions, de 91 millions.

Les recettes non fiscales avaient été estimées à 4.930.982.635 FDJ. Le recouvrement s'y rapportant est de l'ordre de 5.950.435.553 FDJ d'où une différence 1.019.452.918 FDJ.

Pour ce qui concerne les produits financiers qui ne signifient pas ici les intérêts que l'on peut gagner en plaçant de l'argent en banque, mais de la dividende que le ministère de l'Economie et des Finances a obtenu auprès du Port de Djibouti télécom s'élevant à 2.342.852.000 FDJ pour une prévision budgétaire initiale de 1.410.000.000 FDJ. C'est cela qui gonflé le total des recettes. Nous constatons qu'en matière de revenus d'entreprises et des domaines pour une prévision de 2.991.000.000 FDJ, un recouvrement de 3.169.175.639 FDJ a pu être réalisé. Voilà plus ou moins les variations en matière de recettes. Dans le cadre de la prévision, les recettes intérieures étaient de l'ordre de 36 milliards. Celles recouvrées s'élèvent à plus de 37 milliards. Cela vaut également pour les recettes extérieures qui étaient de

l'ordre de 10.327.000.000 FDJ, le recouvrement effectué avoisinant les 11.475.000.000 FDJ à la fin de l'année 2005.

Si vous allez à la page 50, vous avez les dépenses admises pour une somme de 40.650.029.798 FDJ. En ce qui concerne les dettes publiques, nous avons une prévision budgétaire de 2.770.321.160 FDJ et nous avons un paiement effectif de 2.925.739.753 FDJ d'où un dépassement de 155.418.593 FDJ. Pour les dépenses du personnel, il y avait une prévision budgétaire de 16.870.000.067 FDJ, soit un dépassement de crédit de 2.987.159 FDJ. A la dernière colonne figurent les variations et à la page 51 vous avez les dépenses matériels d'un montant 12.060.018.130 FDJ. Nous avons constaté une dépense de 13.920.000.000. Pour les transferts.....

Le Président interrompt l'orateur.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Ahmed, vous ne faites que rappeler ce que les députés ont déjà observé.

L'intervenant poursuit ses propos :

Pour ce qui concerne les termes de la loi, la 1^{ère} page que vous avez renferme des erreurs. Les députés ont reçu un autre document différent de celui qui figure dans le projet de loi. Les termes de la loi corrigés doivent normalement vous être distribués par le secrétariat. Si vous allez à la page 54, vous allez vous rendre compte de l'existence d'une plus value en re de 2.998.151.731 FDJ et dépassement de crédit 2.281.263.094 FDJ. L'Etat a



réalisé une plus value de recettes de 2.998.151.731 FDJ et non seulement 716.888.636 FDJ. La différence a servi à payer les salaires. L'écart entre les recettes constatées et les dépenses réalisées a fait ressortir une différence de l'ordre de 2.998.000.000, donc 716 millions est le solde après avoir utilisé une partie de l'écart positif. Je vous remercie de votre attention.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Ahmed Djama. Monsieur le Premier ministre, je crois que tout ce que vous vouliez ajouter a été déjà dit par le Président de la commission des finances. Je soumetts ce projet aux voix :

Qui est pour ? Merci
Qui est contre ? Personne
Qui s'en abstient ?

Le ministre de l'Energie lève sa main gauche pour voter.

Monsieur Mohamed Ali, veuillez levez votre main droite pour voter ... *rires*

Le projet est adopté.
Applaudissements.

Nous allons maintenant passé au projet portant ratification d'un accord sur les cautions de garantie pour le transit. J'appelle le rapporteur de la commission des Affaires étrangères à la tribune.

M. Houssein Omar Kawalieh,
Secrétaire rapporteur de la Commission des Affaires étrangères : Merci monsieur le Président et veuillez excuser mon retard. Donne lecture du rapport n°13 (voir en annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci monsieur le rapporteur.
Mesdames et messieurs les députés, avez-vous des questions sur ce projet ? C'est le moment de demander des précisions s'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas. Monsieur le Ministre de l'Energie, vous débordez d'énergie aujourd'hui...
Personne ne veut intervenir ? Vous semblez avoir bien compris ce projet. Je mets donc le projet aux voix.

Qui est pour ? Merci
Qui est contre ? Personne
Qui s'en abstient ?

Le projet est adopté à l'unanimité des membres présents. *Applaudissements.*

Nous passons sans plus tarder au 4^{ème} projet relatif à la convention créant la SIFC, une filiale de la BID. La parole est au rapporteur de la commission des Affaires étrangères.

M. Houssein Omar Kawalieh,
Secrétaire rapporteur de la Commission des Affaires étrangères : Merci monsieur le Président. Donne lecture du rapport n°14 (voir en annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le rapporteur.
Avez-vous des questions relatives à ce projet ? Faut-il que je le mette aux voix ? D'accord.

Qui est pour ? Merci
Qui est contre ? Personne
Qui s'en abstient ?

Le projet est adopté.



Applaudissements.

Nous passons au 5^{ème} point de l'ordre du jour, le projet portant ratification d'un accord de financement entre la République de Djibouti et la BID. J'appelle monsieur Houssein Omar Kawalieh, rapporteur de la Commission des Affaires étrangères, à la tribune.

M. Houssein Omar Kawalieh,
Secrétaire rapporteur de la
Commission des Affaires étrangères :
Merci monsieur le Président. Donne
lecture du rapport n°15 (voir en
annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Merci monsieur le rapporteur.
Monsieur le Ministre de l'Energie, je ne
sais pas pourquoi un prêt pour un
équipement d'une capacité de
production de 7 mégawatts au lieu de
15 ou 30 mégawatts. Je trouve que
cela aurait été plus judicieux. Je pense
que vous allez nous l'expliquer après
n'est-ce pas monsieur le Ministre ?
Ceci dit, je donne la parole à monsieur
Ali Moussa.

M. Ali Moussa Hamadou

Merci, monsieur le Président.
Je voudrai rappeler à l'assistance que
ce projet nous avait été présenté en
version Arabe. Je n'ai rien contre la
langue arabe qui est d'ailleurs notre
seconde langue officielle, mais pour la
plupart des parlementaires elle ne
nous est pas familière. Un adage dit
que le ridicule ne tue pas. La
commission des Affaires étrangères qui
a examiné ce projet nous demande de
l'adopter alors qu'on ignore le contenu.
On est encore en train de ridiculiser la
commission des Affaires étrangères et

le Parlement dans son ensemble. Notre
langue de travail est le français. Je
conçois que nous soyons un pays
musulman mais des dispositions
devaient être prises pour nous le
présenter en version française. Cette
responsabilité incombe au secrétariat
de l'Assemblée nationale qui doit juger
irrecevable un document qui n'est pas
en langue française ou incomplet. Il
n'était pas rare qu'un projet soit rejeté
pour ces raisons. Un peu de respect
donc pour cet auguste Assemblée et
ses parlementaires. Merci de votre
attention. *Applaudissements.*

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Merci monsieur Ali Moussa.
Y a-t-il d'autres questions ? Le ministre
concerné prendra la parole pour
s'expliquer. Oui, monsieur Ahmed
Djama, vous avez la parole.

M. Ahmed Djama Guedi, Président
de la commission des Finances

Monsieur le Président, je partage l'avis
de l'intervenant qui m'a précédé dans
la mesure où les points essentiels ont
été traduits. Les termes de l'accord
sont tous écrits en Arabe même les
échéances. Ce n'est pas la faute à
monsieur Mohamed Ali parce que ce
n'est pas lui qui a signé le document
c'est le ministre des finances, mais
l'Assemblée est en droit de recevoir la
convention en français. Merci de votre
attention.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Ahmed Djama.
Je conviens que cette conv
devait être traduite en français c



on l'a toujours fait. Oui, monsieur Kawalieh, je vous donne la parole.

M. Houssein Omar Kawalieh,
Secrétaire rapporteur de la
Commission des Affaires étrangères

Merci, monsieur le Président.
Au nom de la commission des Affaires étrangères et en ma qualité de rapporteur, je tiens à préciser qu'au moment même de la distribution du projet, nous avons demandé à ce qu'il soit traduit en français. Le Président de notre commission et le Président de l'Assemblée nationale avaient été avisés et faute de traduction, nous avons décidé de l'examiner à titre tout à fait exceptionnel et ce parce que l'arabe est la 2^{ème} langue officielle. Merci de votre attention.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de
l'Assemblée nationale

Merci monsieur le rapporteur.
Ce que vous venez de dire est vrai, mais je signale que ce qu'il y avait à retenir a été traduit en français. Vous avez au document d'une page dans le projet qui explique globalement ce dont-il s'agit, entre autres, le remboursement, les commissions, les taux d'intérêts, le délai pour demander le premier décaissement, la date de clôture du décaissement et l'entrée en vigueur de cette convention. Je vous demande de faire preuve d'indulgence en adoptant ce projet et ne pas compromettre l'achat des générateurs. Ceci dit, je pense que le ministre de l'Energie nous doit quelques explications, n'est ce pas M. Mohamed Ali.

Le ministre de l'énergie apporte quelques précisions en s'adressant au Président de l'Assemblée nationale.

Vous devez venir à la tribune et dire ce que vous voulez ajouter à l'assistance. Par exemple pourquoi acheter un groupe électrogène générant une capacité de 7 mégawatts et pourquoi pas plus ?

Après quelques instants d'intenses discussions, le Premier Ministre demande au Président de l'Assemblée nationale s'il peut intervenir.

Je vous en prie monsieur le Premier Ministre. *Applaudissements.*

M. Dileita Mohamed Dileita,
Premier ministre

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les députés.

Je voudrai dissiper les inquiétudes du Président de l'Assemblée nationale concernant l'achat d'appareil à plus grande capacité de production. Le projet en soi arrive à point nommé, ne serait-ce qu'au regard des délestages importants qu'avait connu la ville de Djibouti durant l'été. Le Directeur général de l'E.D.D était monté au créneau et avait voulu anticiper l'entretien des machines avant la tenue du sommet du Comesa.

Cela a dévoilé au grand jour l'archaïsme de nos appareils de production. Ces délestages étaient intervenus à une période de grande chaleur et nos concitoyens avaient beaucoup souffert de cette situation. Si cette dernière a été insupportable, elle a néanmoins fait prendre conscience aux responsables de l'EDD de la nécessité d'envisager l'achat d'groupes. Pour répondre à la question du Président de l'Assemblée nationale



il est difficile de trouver un financement pour des générateurs de 30 à 40 mégawatts. Depuis 1999, Djibouti a beaucoup emprunté et investi dans le secteur de l'Énergie. Ces financements avaient été contractés au près de bailleurs comme le FADES, la BID, etc. Nous avons en tout contracté 5 prêts rien que pour ce secteur et l'ensemble de ces appareils peuvent générer 30 ou 40 mégawatts. C'est la raison pour laquelle nous procédons ainsi et l'énergie demeure l'une des priorités du Gouvernement. Je me fais l'interprète du souci du Président de la République d'assurer aux djiboutiens, une énergie sûre et bon marché. Nous travaillons aujourd'hui sur 2 projets : la raffinerie tout d'abord où un accord de principe a été conclu avec nos amis koweïtiens pour un projet nécessitant une enveloppe de plus de 4 milliards de dollars. C'est dire l'importance que revêt ce projet. *Applaudissements.*

Le 2^{ème} projet piloté par mon cabinet au sein de la Primature, a trait à l'énergie éolienne. Nous avons obtenu de la Banque mondiale un financement de 7 millions de dollars pour expérimenter cette énergie pour la première fois dans notre pays. D'ici quelques mois, vous pourrez voir dans quelques lieux présélectionnés des turbines comme dans les pays scandinaves. Nos discussions avec une société française qui avait répondu à l'appel d'offre sont bien avancées. Nous espérons qu'à terme, ce projet fournisse une énergie à la région d'Arta et les bourgades situées près de PK12. S'il s'avère que cela est rentable après l'étude effectuée au Lac Assal, au Grand Barra, du côté de Ras Ali, du côté du Goubet et de Tadjourah, nous déploierons tous les efforts nécessaires pour installer ces turbines dans tous

ces sites. Pour revenir au projet, je pense que le ministre des Finances avait eu raison de le signer. Quant à la question du Président de l'Assemblée nationale, ce projet entérine l'achat d'un générateur de 7 mégawatts qui viendra compléter la capacité de production des autres appareils en service. Le plus important, c'est de satisfaire le besoin en matière énergétique à l'échelle nationale. Je vous remercie de votre attention. *Applaudissements.*

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le Premier ministre d'avoir répondu à la place du ministre de l'Énergie.

Le député Moussa Baragoïta demande la parole.

Monsieur Moussa, ce n'est pas la peine de prendre la parole si c'est pour nous dire d'adopter ce projet.

M. Moussa Baragoïta Daoud, Président de la Commission des Affaires étrangères

Merci, monsieur le Président. Le député et collègue Ali Moussa est intervenu pour qualifier de ridicule, le fait que la Commission des Affaires étrangères ait examiné un projet de loi en arabe. L'arabe est notre seconde langue officielle comme il est mentionné dans notre Constitution. J'estime que la Commission des Affaires étrangères n'a pas failli à sa mission. Nous nous sommes déplacés le rapporteur Kawalieh et moi-même au bureau des financements extérieurs au Héron pour demander la traduction en langue française de ce document. Ils nous ont expliqué



Banque islamique avec laquelle cette convention était signée, ne travaillait qu'en arabe et c'est la raison pour laquelle on n'avait pas pu avoir la version française de ce projet de loi. Lors de la réunion de la Commission, le ministre des Finances et ses techniciens nous avaient clairement affirmé qu'ils étaient incapables de le traduire. Pour ma part, je me demande si c'est le candidat malheureux au poste de Président de la Commission des Affaires étrangères qui venait de parler. Merci.

Une cacophonie s'en suit et le Président de l'Assemblée nationale intervient pour ramener le calme.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Moussa Baragoïta, votre intervention n'est pas convaincante et ne cherchez pas la polémique. Je vais me répéter en disant que l'essentiel a été traduit et je vous rappelle que nous avons déjà contracté des prêts auprès de la Banque Islamique de Développement dont certains étaient rédigés en langue française. Ceci dit, je mets donc ce projet aux voix :

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'en abstient ?

Le projet est adopté.

Applaudissements.

Nous allons examiner le dernier projet à l'ordre du jour de cette séance, à savoir le projet relatif à l'accord de concession entre la République de Djibouti, la Société mixte « Doraleh Terminal Container » et la Société Dubaï International Djibouti. J'appelle

à la tribune le rapporteur de la Commission des Affaires étrangères.

M. Houssein Omar Kawalieh,
Secrétaire rapporteur de la Commission des Affaires étrangères :
Merci, monsieur le Président. Donne lecture du rapport n°17 (voir en annexe).

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le rapporteur.

Oui, monsieur Ahmed, vous avez la parole.

M. Ahmed Djama Guedi, Président de la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan

Merci, monsieur le Président. Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, mesdames et messieurs les députés.

Je crois que l'on commence à nous fatiguer mais on doit tenir bon car il s'agit du dernier projet. Ce présent projet soumis à notre approbation vient compléter la loi que nous avons votée au mois de mai portant création de la Société mixte « Doraleh Terminal Container ». Au cours de l'examen de ladite loi, nous avons vu la portée de ce projet. Je ne peux que me réjouir de cette initiative. Ce projet est la 2^{ème} composante et s'inscrit dans le cadre global du mégaprojet de Doraleh. Dans une perspective plus large, il formalise les décisions prises lors du 11^{ème} Sommet du Comesa, dont l'objectif était de faire de Djibouti, la porte d'entrée de l'Afrique de l'Est. C'est un sujet d'actualité et compte tenu de l'importance qu'il revêt, je demande son adoption. Merci. *Applaudissements.*



M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Ahmed Djama.
La parole est à monsieur Mohamed Barkat Siraj.

M. Mohamed Barkat Siraj

Merci, monsieur le Président.
Je n'ai rien à ajouter à ce que je viens de dire mon collègue, dans la mesure où ce projet s'inscrit dans le processus de modernisation de nos infrastructures portuaires. Je voudrais cependant soulever la remarque suivante : il est dit dans cet accord que le concédant est l'autorité des Ports et des Zones Franches. Or, ce projet nous a été présenté par le ministre des Transports. Je voudrais donc savoir quel est le degré d'implication de ce département dans la conclusion de cet accord.

Par ailleurs, est-ce que l'autorité des Ports et de la Zone franche dont la mission principale est d'assurer le contrôle administratif dans l'enceinte portuaire est habilitée à faire de telles négociations. Je dis cela pour la simple raison que la concession est une affaire politique. Je vous remercie.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Mohamed Barkat Siraj.
Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Oui, monsieur Kaourah, vous avez la parole.

M. Ibrahim Abdillahi Kaourah

Merci, monsieur le Président.
J'ai pris la parole pour soulever une contradiction. Dans le présent projet : il est dit que cette loi sera publiée dans le journal officiel et à l'article 22, il est

fait mention d'une clause attestant de la confidentialité de ce document. Vous conviendrez que cette loi qui sera adoptée par le Parlement et promulguée ensuite par le Président de la République ne saurait être tenue confidentielle. Merci de votre attention.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Kaourah.
Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ? C'est le dernier projet et on a bientôt fini. Oui, monsieur le 1^{er} Vice président, vous avez la parole.

M. Ali Dini Abdoukader, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le Président. Je n'ai pas très bien compris la question posée par monsieur Mohamed Barkat. Si je ne m'abuse, il avait demandé si l'autorité portuaire était habilitée à conclure un contrat de concession. C'est bien dont vous avez parlé, n'est ce pas monsieur Mohamed Barkat ou je dénature vos propos ? Bien, je ne me rappelle plus de la référence de la loi, mais on avait adopté un texte relatif à l'autorité portuaire qui conférerait un pouvoir réglementaire à ce dernier. En ce qui concerne la zone franche, elle peut prendre toutes les décisions nécessaires à son bon fonctionnement conformément à cette loi. Merci. *Applaudissements.*

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur Ali Dini pour cette précision.
La parole est au ministre Transports et des Télécommunica



M. Ismaël Ibrahim Houmed,
Ministre de l'Équipement et des
Transports

Merci, monsieur le Président. Un adage français dit : « *A chacun son rôle et les vaches seront mieux gardées.* ». *Applaudissements.*

Au législatif de voter les lois soumis à son approbation et il appartient à l'exécutif de répondre aux interrogations légitimes des représentants du peuple. *Applaudissements.*

Je voudrai vous rappeler la règle élémentaire de la démocratie, celle de la séparation des pouvoirs.

L'intervenant est interrompu par le Président de l'Assemblée nationale qui rappelle au ministre de l'Énergie voulant quitter la salle, que la séance n'est pas terminée.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Monsieur Mohamed Ali, la séance n'est pas terminée, veuillez regagner votre place.

L'orateur reprend ses propos :

J'étais en train d'expliquer qu'en tant que pays démocratique, nous ne sommes pas dans un régime de confusion des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et ceux qui le respectent seraient bien inspirés. Merci. *Applaudissements*

Pour répondre à la question soulevée par l'honorable député Mohamed Barkat, je tenais à souligner une chose essentielle : que ce soit l'actuel port vraquier ou celui du futur port pétrolier de Doraleh, ils restent la propriété exclusive de l'Etat djiboutien. La

création d'un nouveau port s'inscrit dans les mesures prises par le Président de la République, Son Excellence Ismaïl Omar Guelleh pour faire de Djibouti un Hub international comme l'a rappelé Ahmed Djama tout à l'heure. Djibouti sera le trait d'union entre le Moyen Orient qui recèle l'énergie, puis l'Afrique qui dispose de la matière première. Voilà en quoi consiste cette convention qui repose sur la base d'un partenariat public/privé initiée par le Président de la République. Cette convention a été examinée en premier lieu au niveau du Gouvernement réuni en Conseil des ministres. Maintenant, est-ce que l'autorité du port était habilitée à conclure un tel accord ? Je réponds par l'affirmative car il y a un texte qui l'y autorise. Quant à l'observation relative à la confidentialité du projet de loi, je conviens qu'elle est incompatible à la publicité dont il fera l'objet. Voilà ce que j'avais à dire. Merci.

Applaudissements

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le ministre pour ces éclaircissements.

La parole est à monsieur Ali Dini.

M. Ali Dini Abdoukader, 1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale

Merci, monsieur le Président.

J'avoue ne pas avoir compris le sens de cet adage et à qui il était adressé. L'intervention ayant eu lieu après la mienne, je pense que j'étais le principal intéressé. Je n'ai pas la prétention de répondre à la place du Gouvernement, ce n'est pas moi dans la mesure où les ministres y sont. C'est donc à eux de se défendre de répondre aux questions



députés. Cependant lorsqu'un parlementaire pose des questions relatives à la légalité des textes, il appartient au bureau dont je suis membre de s'expliquer. Le Président m'a demandé d'intervenir et je n'ai fait que mon travail. Merci.
Applaudissements.

M. Idriss Arnaoud Ali, Président de l'Assemblée nationale

Bonne réplique monsieur Ali Dini. Je pense qu'on a passé suffisamment de temps sur ce projet et j'en déduis que vous êtes bien informés à son sujet. Par conséquent, je le mets donc aux voix :

*Qui est pour ?
Qui est contre ?
Abstention ?*

Le projet est adopté.
Applaudissements.

Nous venons d'épuiser les projets à l'ordre du jour de cette séance mais nous allons nous réunir en conférence des présidents. Je demande donc aux députés ainsi qu'aux ministres de ne pas quitter la salle. J'invite donc le Premier ministre, les deux vice-présidents, les deux présidents de groupe, ainsi que les présidents des commissions à la salle des commissions. Pour le moment je suspends la séance.

La séance est suspendue à 12h15 mn.

La séance est reprise à 12h39 mn.

Veillez regagner vos places s'il vous plait. Mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, la conférence des présidents vient de se réunir pour soumettre les trois projets en instance aux commissions concernées. Il s'agissait du projet de loi rectificative du budget de l'Etat 2006, d'un projet de loi portant ratification d'un accord entre la République de Djibouti et l'Ethiopie pour la mise en œuvre du Connaissance direct et enfin un projet de loi relatif à la ratification d'un accord portant sur l'octroi d'un traitement préférentiel en matière d'investissement pour les ressortissants des deux pays. Le premier projet a été soumis à la commission des finances et les deux autres à la commission des affaires étrangères. Les dates de la prochaine séance publique et de réunions des commissions seront communiquées par voie de circulaire dans les jours qui viennent. Merci de votre patience.

La séance est levée.

La séance est levée à 12h41 mn.



ANNEXES



Annexe 1

CIRCULAIRE (n°393/PAN/AI du 26.10.06)

AUX

MEMBRES DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, conformément à l'article 21 alinéa 1 et 2 du Règlement intérieur, que la Conférence des Présidents se réunira le **dimanche 29 octobre 2006 à 10h00** précises dans la **salle des Commissions de l'Assemblée Nationale** en vue de fixer les dates de réunion des commissions sur les projets de loi en instance.

Comptant sur votre ponctualité, je vous prie de croire, **Messieurs**, à l'assurance de mes considérations distinguées.

Signé

IDRISS ARNAOUD ALI
Président de l'Assemblée nationale

DESTINATAIRES :

- ❖ Monsieur le Premier Ministre
- ❖ Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Chargé des Relations avec le Parlement
- ❖ MM. ALI DINI ABDOULKADER, 1^{er} Vice-président
- ❖ AHMED MOHAMED HASSAN, 2^{ème} Vice-président
- ❖ AHMED DJAMA GUEDI, Président de la Commission des Finances
- ❖ OMAR ABDI SAÏD, Rapporteur général de la Commission des Finances
- ❖ SOULEIMAN MIYIR ALI, Président de la Commission de la Législation
- ❖ MOUSSA BARAGOÏTA DAOUD, Président de la Commission des Affaires étrangères
- ❖ YOUSOUF MOUSSA DAWALEH, Président de la Commission pour le Développement social
- ❖ MOHAMED BARKAT SIRADJ, Président de la Commission de la Production et des Echanges
- ❖ AHMED ABDILLAHI MOUHOUMED, Président de la Défense nationale
- ❖ MOHAMED DINI FARAH, Président du Groupe Parlementaire R.P.P
- ❖ MOHAMED ABDOULKADER MOHAMED, Président du Groupe Parlementaire FRUD



Annexe 2

CIRCULAIRE (n°448/PAN/AI du 20.11.06)

AUX

MEMBRES DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, conformément à l'article 21 alinéa 1 et 2 du Règlement intérieur, que la Conférence des Présidents se réunira le **jeudi 23 novembre 2006 à 10h00** précises dans la salle des Commissions de l'Assemblée Nationale en vue de fixer l'ordre du jour et la date de la deuxième séance de la 2^{ème} Session Ordinaire de l'an 2006 de la 5^{ème} Législature.

Comptant sur votre ponctualité, je vous prie de croire, **Messieurs**, à l'assurance de mes considérations distinguées.

Signé

IDRISS ARNAOUD ALI
Président de l'Assemblée nationale

DESTINATAIRES :

- ❖ Monsieur le Premier Ministre
- ❖ Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, Chargé des Relations avec le Parlement
- ❖ MM. ALI DINI ABDOULKADER, 1^{er} Vice-président
- ❖ AHMED MOHAMED HASSAN, 2^{ème} Vice-président
- ❖ AHMED DJAMA GUEDI, Président de la Commission des Finances
- ❖ OMAR ABDI SAÏD, Rapporteur général de la Commission des Finances
- ❖ SOULEIMAN MIYIR ALI, Président de la Commission de la Législation
- ❖ MOUSSA BARAGOÏTA DAOUD, Président de la Commission des Affaires étrangères
- ❖ YOUSOUF MOUSSA DAWALEH, Président de la Commission pour le Développement social
- ❖ MOHAMED BARKAT SIRADJ, Président de la Commission de la Production et des Echanges
- ❖ AHMED ABDILLAHI MOUHOU MED, Président de la Défense nationale
- ❖ MOHAMED DINI FARAH, Président du Groupe Parlementaire R.P.P
- ❖ MOHAMED ABDOULKADER MOHAMED, Président du Groupe Parlementaire FRUD



Annexe 3

CIRCULAIRE (n°454/PAN/AI du 25.11.06)

AUX

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement
et de l'Assemblée nationale

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 52 de la Constitution, la deuxième séance de la 2^{ème} Session Ordinaire de la 5^{ème} Législature de l'an 2006/2007 de l'Assemblée nationale aura lieu le **lundi 27 novembre 2006** à **9h00 mn** dans la grande salle des séances plénières de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée délibérera sur les projets suivants :

1. **Projet de loi n°157/06 portant ratification du protocole d'accord du Centre Régional de gestion des catastrophes des pays du Golden Spear ;**
2. **Projet de loi n°158/06 portant règlement définitif du budget de l'Etat de l'exercice 2005 ;**
3. **Projet de loi n°159/06 portant ratification de l'Accord sur les cautions de garantie pour le trafic de transit ;**
4. **Projet de loi n°160/06 portant ratification de la Convention créant la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) ;**
5. **Projet de loi n°161/06 portant ratification d'un Accord de financement entre la République de Djibouti et la Banque Islamique de Développement (BID) ;**
6. **Projet de loi n°162/06 portant ratification d'un Accord de concession entre la République de Djibouti, la Société d'Economie mixte « Doraleh Container Terminal et la Société Dubal International (Djibouti) FZE ».**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé

IDRISS ARNAOUD ALI
Président de l'Assemblée
Nationale



Annexe 4

RAPPORT N°16

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR LE PROJET DE LOI (N° 157/06) PORTANT RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DU CENTRE RÉGIONAL DE GESTION DES CATASTROPHES DES PAYS DU GOLDEN SPEAR

Présenté par M. OMAR ALI WAIS, Rapporteur désigné

**Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,**

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le **29 octobre 2006**, la Commission des Affaires étrangères s'est réunie le **lundi 13 novembre 2006** à **11h02** dans la salle des commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par **M. YACIN ELMI BOUH**, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Etaient présents:

MM. **MOUSSA BARAGOÏTA DAUD**,
Président
MOUMIN BAHDON, Membres
DJAMA AOULED CHIRDON
OMAR ALI WAÏSS, Rapporteur désigné

Absents non excusés:

MM. ALI IBRAHIM ALI
IBRAHIM IDRIS DJIBRIL
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH
IBRAHIM ABDILLAHI KAOURAH

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Abdi Mahamoud Ibrahim, Ali Dini Abdoukader et Mme. Hasna Hassan Ali, Députés non membres de la Commission.



La Commission des Affaires étrangères a examiné le lundi 13 novembre 2006 le **projet de loi portant ratification du Protocole d'accord du Centre régional de gestion des catastrophes des pays du Golden Spear**.

S'inscrivant dans le cadre de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue à Kobé au Japon en janvier 2005, le projet des pays du Golden Spear consacre avant tout une prise de conscience sur l'importance de lutter contre les calamités naturelles.

Installé dans la capitale kenyane, le financement de ce centre régional est assuré par les Etats-Unis pendant une durée de 3 ans. Passé ce délai, les pays signataires prendront en charge les frais inhérents au bon fonctionnement du centre.

La création de ce centre renforcera considérablement notre capacité de gestion des catastrophes. Principalement axé sur la prévention, notre pays bénéficiera d'une expertise technique en matière d'évaluation de risques, de sensibilisation du public et d'assistance aux victimes.

La formation des cadres djiboutiens dans ce domaine est une composante de ce programme et ce projet met l'accent sur la définition d'une stratégie commune entre pays présentant des expériences similaires.

Après délibération, les membres de la Commission ont émis un avis favorable quant à l'adoption de ce projet de loi à la prochaine séance publique.

Signé

M. QMAR ALI WAÏSS

Rapporteur désigné de la Commission des Affaires étrangères



Annexe 5

RAPPORT N°13***FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES SUR LE PROJET DE LOI N°159/06 PORTANT RATIFICATION D'UN ACCORD SUR LES CAUTIONS DE GARANTIE POUR LE TRAFIC DE TRANSIT***

Présenté par M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH, Secrétaire

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le 29 octobre 2006, la Commission des Affaires étrangères s'est réunie le samedi 11 novembre 2006 à 10h00 dans la salle des Commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Rifki Abdoukader Bamakrama, Ministre de l'industrie et du commerce.

Etaient présents:

MM. MOUSSA BARAGOÏTA DAUD,
Président
IBRAHIM ABDILLAH I KAOURAH,
Vice président
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH,
Secrétaire
MM. MOUMIN BAHDON, Membres
DJAMA AOULED CHIRDON
OMAR ALI WAÏSS
ALI IBRAHIM ALI

Absent non excusé:

M. IBRAHIM IDRIS DJIBRIL

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Ali Mohamed Daoud, Abdallah Dabaleh, Hassan Ismaël Oubèche, Députés non membres de la Commission.



Les membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont examiné le samedi 11 novembre 2006, le projet de loi portant ratification de l'accord sur les cautions de garantie pour le trafic de transit signé par la République de Djibouti le 21 janvier 1991 à Mbabane au Royaume du Swaziland. L'objectif de cet accord était de proposer un régime de garantie douanière par l'harmonisation des droits applicables aux biens en transit dans les pays de la zone d'échanges préférentiels (ZEP).

C'est à la 14^{ème} réunion du Conseil des ministres du COMESA, qui s'est tenue les 25 et 26 juin 2003 à Lusaka (Zambie), que les ministres avaient convenu que les Etats membres n'ayant pas encore ratifié l'accord de garantie douanière devaient le faire dans les meilleurs délais, rappelant que l'accord entrait en vigueur après ratification d'au moins 9 Etats membres du COMESA.

L'accord sur les cautions de garantie pour le trafic de transit permettra de réaliser des économies considérables en matière de transport et contribuera à l'essor du commerce et de la filière transport tout en éliminant les pratiques actuelles en matières de garantie douanière.

Les membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont insisté sur les multiples avantages de cet accord pour notre pays, notamment le dédouanement plus rapide des véhicules aux postes des frontières, la réduction des barrières administratives, l'accélération du transport des marchandises et la réduction du coût de transit.

Les députés se sont félicités de cette initiative dans la mesure où cet Accord permettra un rééquilibrage des avantages en matière de coopération douanière djibouto-éthiopienne.

Les parlementaires ont estimé que la participation au régime de la garantie douanière du COMESA consoliderait la politique de promotion de l'intégration régionale dont avait adhéré la République de Djibouti et permettrait également d'ouvrir de nouveaux horizons aux activités d'auxiliaire de transport.

En fin de séance, les membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont émis un avis favorable quant à l'adoption de ce présent projet lors de la séance publique.

Signé

Le Secrétaire rapporteur de la
Commission des Affaires
étrangères.

HOUSSEIN OMAR KAWALIEH



Annexe 6

RAPPORT N°14

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES SUR LE PROJET DE LOI (N°160/06) PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION CREAT LA SOCIETE INTERNATIONALE ISLAMIQUE DE FINANCEMENT DU COMMERCE (SIFC)

Présenté par M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH, Secrétaire

***Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,***

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le 29 octobre 2006, la Commission des Affaires étrangères s'est réunie le dimanche 12 novembre 2006 à 9h30 dans la salle des Commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par Messieurs ALI FARAH ASSOWEH , ISMAÏL IBRAHIM HOUMED et MOHAMED ALI MOHAMED respectivement Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification, Chargé de la Privatisation, le Ministre de l'Equipement et des Transports et le Ministre de l'Energie et des Ressources naturelles.

Etaient présents:

MM. MOUSSA BARAGOÏTA DAUD,
Président
IBRAHIM ABDILLAH KAOURAH,
Vice président
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH,
Secrétaire
MOUMIN BAHDON, Membres
DJAMA AOULED CHIRDON
OMAR ALI WAÏSS

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Abdi Mahamoud Ibrahim, Omar Abdi Saïd, Mohamed Kamil Mohamed, Députés non membres de la Commission.

Absents non excusés:

MM. ALI IBRAHIM ALI
IBRAHIM IDRIS DJIBRIL



Les membres de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont longuement examiné le dimanche 12 novembre 2006, le projet de loi portant ratification de la Convention créant la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC).

La SIFC, créé le 30 mai 2006 à Koweït, est une filiale de la Banque Islamique de Développement (BID) chargée de promouvoir le Commerce des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) en finançant leurs opérateurs économiques et en s'engageant dans des activités qui facilitent les échanges et le commerce international.

Conscient des enjeux du développement du commerce des pays islamiques dans la mondialisation, le Gouvernement de la République de Djibouti a signé le 30 mai 2006 à Koweït l'accord portant création de la SIFC dont le capital autorisé sera de 3 milliards de dollars US et le capital souscrit de 500 millions de dollar US avec la B.I.D comme actionnaire majoritaire.

L'adhésion de la République de Djibouti à la SIFC qui siègera à Djeddah avec une principale succursale établie à Dubaï, se fera sous forme de souscription au capital à hauteur de cinquante (50) actions pour un montant total de 500.000 \$ US.

Les membres de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont mis en exergue l'importance de ce projet de loi pour le développement économique de notre pays. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la vision du Président de la République et Chef du Gouvernement, **Son Excellence M. ISMAÏL OMAR GUELLEH**, de promouvoir une croissance économique axée vers les activités commerciales et les services afin de bénéficier des retombées de la mondialisation.

Les membres de la Commission des Affaires étrangères ont émis un avis favorable quant à l'adoption de ce projet en séance publique.

Signé

M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH
Secrétaire de la Commission des Affaires
étrangères



Annexe 7

RAPPORT N°15

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES SUR LE PROJET DE LOI (N°161/06) PORTANT RATIFICATION D'UN ACCORD DE FINANCEMENT ENTRE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

Présenté par M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH, Secrétaire

**Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,**

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le **29 octobre 2006**, la Commission des Affaires étrangères s'est réunie le **dimanche 12 novembre 2006 à 9h30** dans la salle des Commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par **Messieurs ALI FARAH ASSOWEH , ISMAÏL IBRAHIM HOUMED et MOHAMED ALI MOHAMED** respectivement **Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification, Chargé de la Privatisation, le Ministre de l'Equipement et des Transports** et le **Ministre de l'Energie et des Ressources naturelles**.

Etaient présents:

MM. MOUSSA BARAGOÏTA DAOUD,
Président
IBRAHIM ABDILLAHI
KAOURAH, Vice président
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH,
Secrétaire
MOUMIN BAHDON, Membres
DJAMA AOULED CHIRDON
OMAR ALI WAÏSS

Absents non excusés:

MM. ALI IBRAHIM ALI
IBRAHIM IDRIS DJIBRIL

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Abdi Mahamoud Ibrahim, Omar Abdi Saïd, Mohamed Kamil Mohamed, Députés non membres de la Commission



Les membres de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont longuement débattu le dimanche 12 novembre 2006 sur le **projet de loi portant ratification d'un Accord de prêt entre la République de Djibouti et la Banque Islamique de Développement (BID)** d'un montant global de 7,78 millions d'euros, soit 1 711 600 000 FD pour le financement de l'achat d'un générateur électrique diesel d'une capacité de production de 7,45 mégawatts ainsi que ses accessoires dans le cadre du projet d'extension de la Centrale de Boulaos (phase 3).

Le prêt comporte une composante « prêt ordinaire » de 2,72 millions d'euros avec une période de remboursement de 25 ans dont 7 années de grâce et un taux de 2,5% par an ainsi qu'un prêt vente à tempérament de l'ordre de 5,06 millions d'euros remboursables sur 12 ans avec une période de préparation de 3 ans et une marge bénéficiaire de 5,1%.

Cet accord de financement a été souscrit pour satisfaire la consommation croissante d'énergie dans la ville de Djibouti et aux districts environnants et consiste à remplacer l'ancien groupe électrique diesel de la Centrale E.D.D de Boulaos (G 11) par un nouveau d'une capacité de 7,45 mégawatts.

Les parlementaires ont estimé utile cet accord de financement sous forme de prêt au profit de l'EDD qui avait connu durant l'été des problèmes d'ordre technique.

Les députés ont souligné que ce financement s'inscrivait dans la volonté du Président de la République et Chef du Gouvernement, **Son Excellence M. ISMAÏL OMAR GUELLEH** d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens.

En fin de séance, les membres de la Commission des Affaires étrangères ont émis un avis favorable quant à l'adoption de ce projet en séance publique.

Signé

M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH
Secrétaire de la Commission des
Affaires étrangères



Annexe 8

RAPPORT N°17

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES SUR LE PROJET DE LOI N°162/06 PORTANT RATIFICATION D'UN ACCORD DE CONCESSION ENTRE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI, LA SOCIETE MIXTE « DORALEH CONTAINER TERM INAL » ET LA SOCIETE DUBAI INTERNATIONAL (DJIBOUTI) FZE.

Présenté par M. HOUSSEIN OMAR KAWALIEH, Secrétaire

Monsieur le Président,

Mes Chers Collègues,

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le **29 octobre 2006**, la Commission des Affaires étrangères s'est réunie le dimanche 12 novembre 2006 à 9h30 dans la salle des Commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par **Messieurs Ali Farah Assoweh, Ismaël Ibrahim Houmed et Mohamed Ali Mohamed** respectivement Ministre des Finances, de l'Economie et de la Planification, Chargé de la Privatisation, le Ministre de l'Equipement et des Transports et le Ministre de l'Energie et des Ressources naturelles.

Etaient présents:

MM. MOUSSA BARAGOÏTA DAOUD,
Président
IBRAHIM ABDILLAHI
KAOURAH, Vice président
HOUSSEIN OMAR KAWALIEH,
Secrétaire
MOUMIN BAHDON, Membres
DJAMA AOULED CHIRDON
OMAR ALI WAÏSS

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Abdi Mahamoud Ibrahim, Omar Abdi Saïd, Mohamed Kamil Mohamed, Députés non membres de la Commission.

Absents non excusés:

MM. ALI IBRAHIM ALI
IBRAHIM IDRIS DJIBRIL



Les membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont débattu sereinement, le dimanche 12 novembre 2006, lors de l'examen du projet de loi portant ratification de l'accord de contrat de concession relatif au développement, au design, à la construction, au financement, à la gestion, à la mise en opération et à la maintenance du terminal à conteneur du Port de Doraleh entre la République de Djibouti et la Société d'économie mixte Doraleh Container Terminal, dénommée le Concessionnaire et Dubaï International Djibouti FZE (« DID ») notre partenaire de Dubaï.

L'intérêt de ce contrat porte entre autres, sur la configuration juridique du promoteur du projet de Terminal à Conteneurs de Doraleh. Ainsi, à travers la création de Doraleh Container Terminal (DCT) société d'économie mixte dont 66 % du capital est détenu par le PAID, le principe d'une participation en partenaires égaux avec l'opérateur de Dubaï dans le présent projet est acquis.

En outre, cet accord entérine le retour de la propriété du terrain abritant le site du développement du projet au Gouvernement de la République de Djibouti, une fois le remboursement des investissements effectué.

Enfin cet accord prévoit une égalité en matière de recrutement en donnant la priorité au personnel de l'actuel TAC.

Les membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont mis en exergue l'importance du projet de ce nouveau terminal à conteneurs, tant dans l'économie nationale que pour les investissements et les échanges commerciaux de la sous région.

Avec une longueur de quai de 2000 mètres qui sera mis en œuvre en deux phases, les députés se sont réjouis que le terminal à conteneurs de Doraleh, érigé sur le site d'un port naturel en eaux profondes, puisse accueillir des navires de 3^{ème} génération qui sont actuellement en cours de construction.

Les députés ont estimé qu'en plus de notre positionnement stratégique la mise en valeur de nos infrastructures portuaire ferait de Djibouti un pays à même de satisfaire les exigences du commerce international.

Les députés n'ont pas manqué de féliciter le Président de la République et Chef du gouvernement pour sa volonté inébranlable ses efforts visant à lutter contre la pauvreté et la précarité par un développement durable.

En fin de séance, les membres de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont émis un avis favorable quant à l'adoption de ce projet de loi à la prochaine séance publique du Parlement.

Signé

Le Secrétaire rapporteur de la
Commission des Affaires
étrangères

HOUSSEIN OMAR KAWALIEH



Annexe 9

RAPPORT N°12**FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ECONOMIE GENERALE ET DU PLAN SUR LE PROJET DE LOI (N°158/06) PORTANT REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2005**

Prés enté par M. OMAR ABDI SAÏD, Rapporteur Général

Monsieur le Président,
Mes Chers Collègues,

Conformément à la décision arrêtée en Conférence des présidents le **29 octobre 2006**, la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan s'est réunie du **mardi 31 octobre** au **mardi 07 novembre 2006** à **10h00** dans la salle des Commissions de l'Assemblée nationale.

Ont participé à cette commission, outre les Commissaires, de nombreux députés non membres de la Commission.

Le Gouvernement était représenté par **MM. ALI FARAH ASSOWEH**, **MOHAMED ALI MOHAMED** et **ABDI IBRAHIM ABSIEH**, respectivement Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, Chargé de la Privatisation, le Ministre de l'Energie et des Ressources naturelles et le Ministre de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

Etaient présents:

MM. AHMED DJAMA GUEDI,
Président
OMAR ABDI SAÏD, Rapporteur
Général
Mme ISMAHAN ABDI DOUKSIEH,
Membres
MM. OMAR ADEN SAÏD
MOHAMED DINI FARAH
ABDI MAHAMOUD IRAHIM
MOHAMED KAMIL MOHAMED
HASSAN ISMAËL OUBECHÉ

Ont également participé aux travaux de cette réunion:

MM. Ahmed Mohamed Hassan, Ibrahim Abdillahi Kaourah, Ali Moussa Hamadou, Moussa Baragoïta Daoud, Abdo Hassan Mohamed, Députés non membres de la Commission.

Absents excusés:

NN. ALI MOHAMED DAOUD
MOHAMED ADOYTA YOUSOUF



Le projet de loi de règlement plus communément appelé comptes définitifs du budget de l'Etat fait apparaître pour l'exercice 2005 en recettes un montant égal à la somme de **49.346.918.434 FDJ** et enregistre pour la même période des dépenses évaluées à la somme de **48.630.029.798 FDJ**.

Il ressort de l'exécution budgétaire un solde global (recettes – dépenses) excédentaire de 716.888.636. FDJ.

A titre indicatif, les recettes générées par l'exécution du budget 2005 représentent 39,55 % du PIB et se situent au-delà des prévisions à hauteur de **2.998.151.731 FDJ**. Toutefois, ces dernières restent légèrement supérieures aux recettes globales recouvrées dans l'exercice 2004, soit un écart de plus de **3.746.242.115 FDJ**.

Quant à la réalisation des dépenses admises dans l'année 2005, elle s'élève à la somme de **48.630.029.798 FDJ** et représente à peu près 38,98 % de notre PIB.

Concernant la dette publique, ce poste de dépenses enregistre un montant total moins important que les chiffres retenus dans la loi de finances rectificatives 2005 soit un montant de 1.425.739.754 FDJ (hors apurement). Elle est en régression par rapport à l'exercice précédent sans hypothéquer le programme de développement que s'est fixé le Gouvernement et qui se chiffre en valeur nominale à **155.000.000 FDJ**.

Sur le fond, la Commission des finances a entamé ses travaux d'examen dudit projet de règlement par un exposé oral du Ministre en charge des Finances et de l'Economie Nationale, Son Excellence ALI FARAH ASSOWEH. Il a clairement souligné que les finances publiques progressaient régulièrement d'une année à l'autre en matière de recouvrement des recettes. Il a également mis l'accent sur la nécessité de redoubler d'efforts pour rendre plus performant le système de collecte des impôts et des taxes en rappelant que son département lutterait contre le gaspillage constaté en matière de consommation d'énergie, en eau et communication.

La commission a poursuivi ses discussions avec le Ministre des finances et ses collaborateurs par un examen approfondi des différentes composantes de la loi de règlement.

REÇETTES

Le résultat relatif au volet « recettes » tel qu'il est arrêté dans les comptes définitifs de l'exercice 2005 et suivant le tableau reproduit ci-dessous, témoigne de l'excellent travail accompli par les services en charge des recettes.

	Réalisations 2005	Réalisations 2004	Différence	Taux de Réalisation	Taux de croissance
Recettes Fiscales	31.813.719.030	30.020.135.675	1.793.583.355	102,33 %	5,97 %
Recettes Non Fiscales	5.950.435.553	3.660.185.921	2.290.249.632	120,67 %	62,57 %
Recettes Intérieures	37.764.154.583	33.680.321.596	4.083.832.987	104,84 %	
Recettes Extérieures	11.475.000.000	11.905.231.479	- 430.231.479	111,12 %	



Recettes Exceptionnelles	107.763.851	15.123.244	92.640.607	612,57 %
Recettes Générales	49.346.918.434	45.600.676.319	3.746.242.115	106,47 % 8,22 %

Les commissaires ont interpellé le Ministre sur l'insuffisance des recettes et sur les droits et services, de nombreuses directions des divers départements ministériels comme de l'Agriculture, de la Santé, des Travaux publics etc...

Le Ministre a répondu que dans certains cas comme les laboratoires de Travaux Publics, il existait un compte dans l'une des banques de la place et les recettes recouvrées au titre des prestations rendues par les laboratoires permettaient de prendre en charge des personnels non rémunérés sur le budget de l'Etat.

Pour ce qui est de la location des agents des Travaux Publics, la remarque a été déjà faite à l'endroit des responsables concernés qui doivent s'expliquer auprès des agents de l'inspection des finances.

Dans la lignée des recettes intérieures, s'ajoute des ressources additionnelles émanant des forces étrangères en présence sur le territoire national.

La situation géopolitique de Djibouti génère un apport en ressources additionnelles de l'ordre de 7,8 milliards de Francs au profit du budget dont 2,4 milliards sous forme de location du Camp Militaire Lemonnier aux Forces Américaines Stationnées à Djibouti.

Interrogé sur l'écart significatif entre les deux ressources additionnelles, le Ministre a expliqué qu'une révision était en cours avec les forces américaines et serait prise en considération dans la loi prévisionnelle des finances de 2007.

	Réalisations_ 05	Réalisations_ 04	Différence	Taux de Croissance
France	5.445.252.587	4.165.816.303	1.279.436.284	30.71%
Etats -Unis	2.402.005.600	2.472.321.900	-70316.300	-2,84%
Total	7.847.258.187	6.638.138.203	1.209.119.984	18.21%

Les recettes extérieures concernent les ressources émanant des financements extérieurs dans le cadre des projets d'investissement dans les secteurs sociaux dits prioritaires (Education, Santé, Energie, Agriculture) auprès de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

A titre indicatif, les dons affectés au projet d'investissement sont en augmentation par rapport à l'exercice 2004 avec une différence de l'ordre de 1,348 milliards de FD et un taux de croissance de 81,95 %.

Les tirages sur « emprunts projets » enregistrent une légère baisse quant résultat avec un écart aux prévisions budgétaires négatif de 76 millions FD et un d'exécution de 97,93 %. Ces résultats restent cependant satisfaisants comparativement



l'exercice précédent avec un écart positif de 467 millions, soit un taux de croissance 14,95 %.

Quant aux produits financiers ils sont de l'ordre de 2.342.852.102 FDJ soit un taux de croissance de 344,31 % par rapport à la réalisation de 2004. Ils concernent les cotes parts des dividendes réalisées par le port et Djibouti- Télécom respectivement de 1 milliard et 1,5 milliards FDJ.

DÉPENSES

Les dépenses totales du Budget l'Etat de l'exercice 2005 se chiffrent à la somme de **48 630 029 798 FD** et représentent 38,98% de notre PIB. Elles sont légèrement supérieures à la prévision budgétaire de l'ordre de 2 281 263 094 FD. Cela est dû à l'évolution de toutes les composantes des dépenses publiques.

Les dépenses courantes de l'ordre de 39,7 milliards ont significativement baissé en terme normal par rapport aux réalisations de l'exercice précédent.

L'augmentation des dépenses concerne essentiellement les dépenses en personnels, en matériels, en transferts et des intérêts, ceux effectués au titre du paiement de la dette publique

Les dépenses en salaires absorbent 47% des dépenses courantes et sont consacrées aux secteurs sociaux dits prioritaires, à savoir l'Education, la Santé, l'Energie et la Jeunesse à travers le Service National Adapté. Ce poste de dépenses enregistre un insignifiant dépassement de 2.987.227 par rapport aux prévisions budgétaires initiales d'où une différence de près de 545.221.911 FD sur l'exercice budgétaire précédent.

Le poste **« matériels »** représente 35% des dépenses courantes et 11,16% du PIB ; il a connu un dépassement par rapport aux prévisions budgétaires, l'écart en réalisation comparativement à l'exercice 2004 est de l'ordre de 1. 169.341.813 FDJ. Cette augmentation s'explique par la prise en charge des dépenses non prévues sur les lignes de crédits budgétaires initiales dans l'intérêt général de la collectivité tels que les achats des biens d'équipement pour les secteurs sociaux dits prioritaires. Ce dépassement de 9,7% par rapport aux taux de croissance 2004/2005 touche également le volet énergétique et les télécommunications de l'ensemble de l'Administration publique qui pèse lourd sur le budget de l'Etat.

Le ministre des Finances n'a pas manqué de rappeler aux commissaires qu'il existait une nette amélioration par rapport à l'année dernière et qu'il envisageait les voies et moyens de rendre plus responsables les administrateurs en chef. Une étude technique sur le département ministériel s'effectue actuellement pour identifier les raisons et la cause exactes de cette situation. Des décisions appropriées seront prises à l'issue de cette enquête.

Les **transferts** ont également connu une hausse de 6% par rapport à la prévision initiale et représente 18% des dépenses courantes de l'Etat et 5,1% du PIB. L'une des causes légitimant cette variation dans les chiffres est le dépassement de la ligne des dépenses.

Aide aux logements

Cette ligne des dépenses a connu un dépassement structurel en raison de la p compte des effectifs croissants d'enseignants toutes catégories confondue



l'augmentation du personnel médical ainsi que la démultiplication des postes de responsabilité ouvrant droit aux primes de logement dans le cadre des nouveaux organigrammes. L'autre dépassement concerne la régularisation de la pension d'invalidité allouée aux démobilisés. Cette pension est gérée par la Caisse Militaire des Retraites (CMR).

Régularisation des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement publiques s'élèvent à 8,65 milliards de Francs et connaissent une baisse de 95.436.668 FD. Elles représentent 6,94% du PIB. Le taux d'exécution est évalué à 98,91% avec un taux de croissance de 6,46% par rapport à l'année 2004 (+525 millions).

Les dépenses d'investissement sur Fonds propres c'est-à-dire directement prises en charge par le budget de l'Etat sont en diminution de 968 436 668 par rapport aux prévisions de 2005.

Les dépenses sur financement extérieur r enregistrent une augmentation de 873 millions avec un taux d'exécution de 114,26% et représentent 5,61% du PIB. Il y a lieu de constater que les dons affectés à des projets d'investissement dégagent un écart positif de 1 151 000 00. D'autre part, les prêts affectés à des projets d'investissement produisent un écart significatif (- 278 millions).

Dans le cadre de l'examen dudit projet de règlement, la Commission des Finances a entendu les Ministres de l'Education nationale, de l'Energie, celui de l'Economie et des Finances ainsi que le Directeur des financements extérieurs pour mieux appréhender la structure de la dette publique et des financements extérieurs.

La dette publique extérieure est répartie de façon inégale entre les différents secteurs. Son affectation dépend des orientations politiques et économiques du Gouvernement (*voir synthèse ci-jointe en annexe*).

Après délibération, la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan a émis un avis favorable quant à l'adoption de ce projet en Assemblée plénière.

Signé

M..OMAR.ABDI.SAÏD.

Rapporteur Général de la
Commission des Finances, de
l'Economie générale et du Plan

